



Banque Raiffeisen Pierre Pertuis
Toujours là pour vous.

Sur rendez-vous de 8h à 18h
Bancomat drive 24h/24 et 7j/7

La Chaîne 6 | 2515 Prêles
Tél. 032 624 54 54
pierrepertuis@raiffeisen.ch

Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

RAIFFEISEN



Spécialités fromagères

Pierre et Karin Reist

Fromagerie - 2518 Nods

Tél. 032 751 22 73 www.fromagerie-de-nods.ch

AU PIED DU CHASSERAL

21ème tir à l'âne



Jeudi 16 avril 2026
17h00-20h00

Vendredi 17 avril 2026
13h30-19h00

Samedi 18 avril 2026
09h00-12h00
&

Samedi 25 avril 2026
09h00-12h00 et 13h30-18h00

Inscription:
Via internet
WWW.tirnods.ch



24ème tir au fromage



Restauration chaude et froide dans nos cantines

Règlement de Tir (pour tir au Fromage et tir à l'Ane) :

Le tir aura lieu en stand par n'importe quel temps.

Seuls les membres de la F.S.T et les invités sont autorisés à participer au tir avec un nombre illimité de tireurs. Les tireurs individuels sont admis.

Les tireurs doivent être en possession d'une licence valable.

L'effectif des groupes est de 5 tireurs de la même société. Ils n'ont pas l'obligation de tirer en même temps.

Un tireur empêché peut être remplacé par un tireur de la même section.

Toute mutation doit se faire avant que le 1er tireur ait commencé son tir.

Le tir ne sera pas commandé, mais contrôlé. Toutefois, la passe ne devra pas excéder 15 minutes.

Chaque cible ne peut se tirer qu'une seule fois.

Le contrôle de l'arme est obligatoire avant et après le tir. Le tireur est personnellement responsable de son arme. Toutes les manipulations d'armes se font dans la position de tir.

Il est interdit d'entrer dans le stand avec son arme dans son étui ou son coffret.

La culasse sera ouverte et pour toutes les armes, le magasin sera retiré.

Une fois le tir et le retrait des cartouches effectués, les mêmes mesures de sécurité sont à respecter.

Toutes les manipulations d'armes se font dans la position de tir.

Tout coup parti avec l'arme en position est considéré comme valable.

Seule la munition fournie par la société organisatrice est autorisée.

Les douilles restent la propriété de la société.

Les finances d'inscriptions pour les passes seront encaissées sur place, avant le tir et ne seront en aucun cas remboursées.

Les groupes peuvent réserver des heures de tir, il en sera tenu compte dans la mesure du possible. La priorité va au groupe qui s'inscrit à l'avance.

Les prix seront retirés sur place le même jour. Un palmarès sera remis à chaque groupe participant au concours.

Pendant le tir, tous les tireurs et le personnel de la société organisatrice seront assurés auprès de l'USS. Les tireurs renoncent d'avance à toute indemnité de la part de la société organisatrice et de ses organes.

Toutes les réclamations seront adressées au comité de tir, le jour même du tir. Pour les cas non prévus, les règles et prescriptions de la F.S.T font foi. Les infractions au présent règlement et aux ordres des commissaires entraînent l'annulation immédiate du tir.

Le tireur prenant part au tir accepte les présentes dispositions.

Accepté, St-Imier, Le **25 janvier 2026**

Chef de tir AJBST :

Chef de tir AJBST

Gaëtan Aellen

Rue du Soleil 9

2610 Saint-Imier



!!! CATEGORIES D'ARMES !!!

CAT. A : STANDARD & LIBRE - CAT. D : FASS 57/03, MOUSQUETON CAT.E : FASS 90 – FASS 57/02

Les tireurs sont assurés auprès de l'USS.

Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité pour tout accident non reconnu par l'USS.

Société de tir Nods & Orvin



Roi du tir - NODS & ORVIN

Classement cat. A / D & E

A l'addition des 2 cibles groupes
(Fromage et Tir à l'Ane)

En cas d'égalité par :

L'addition des coups profonds de la série des cibles Fromage et Tir à l'Ane
Ensuite U17/ U21 /SV /V /S/ E

1er rang : Frs 120.-

2ème rang : Frs 80.-

3ème rang : Frs 50.-

Le palmarès sera disponible sur le site Internet :
www.tirnods.ch

Sociétés de tir Nods & Orvin



Programme de Tir, cible Répartition, Orvin

Distance concours individuel à 300m

Champ de point :	A10
Position :	selon règlement FST
Programme :	6 coups cpc (sans coup d'essai)
Finance avec munitions :	Frs 20.-
Distinction :	Aucune

Répartition immédiate :

	Cat. A	Cat. D (57/03 MQ)	Cat.E (90-57/02)
60 pts	80.-	90.-	90.-
59 pts	50.-	60.-	70.-
58 pts	24.-	40.-	45.-
57 pts	18.-	30.-	35.-
56 pts	12.-	24.-	30.-
55 pts	8.-	18.-	24.-
54 pts	0.-	12.-	18.-
53 pts	0.-	8.-	12.-
52 pts	0.-	0.-	8.-

La cible Répartition est à tirer immédiatement après la cible Tir à l'Ane

Sans coup d'essai - Le prix est à retirer pendant la manifestation.

Pour la Société de Tir de Campagne Orvin

Le Président
J-P Chassot

Le Chef de Tir
D. Léchaire

Programme de Tir, cible Fromage, Nods

Distance concours individuel et groupes à 300m

Champ de point :	cible A10
Position :	selon règlement FST
Programme :	12 coups (y compris 2 coups d'essai) 5 cpc - 2 coups FS - 3 coups FS

Finance avec munitions :

Tireur :	Frs 22.-
U17 – U21 :	Frs 16.-
Finance de groupe :	Frs 40.-

Classement des groupes :

Cat. A : Toutes les armes

Cat. D & E : Armes d'ordonnances

Le total des 5 tireurs du groupe donne le rang.

En cas d'égalité : Appui par le meilleur ou les meilleurs résultats individuels, puis les meilleurs coups de tout le groupe.

Répartition des groupes :

100% de l'inscription des groupes au 60% des groupes classés.

1er prix valeur Frs 100.-, dernier prix Frs 10.- par classement.

(Les prix peuvent être augmentés selon la participation)

Prix : Répartition immédiate en nature (Fromage)

Catégorie A :

100 à 99	2 kg de fromage
98 à 97	1 kg
96 à 95	800g
94 à 93	600g
92 à 91	500g
U21-V 89	500 g
U17-SV 88	500 g

Catégorie D (57/03 MQ) :

100 à 99	2,5 kg de fromage
98 à 97	1,5 kg
96 à 95	1 kg
94 à 93	800 g
92 à 91	600 g
90 à 89	500 g
88 à 87	400 g
U21-V 85	400 g
U17-SV 84	400 g

Catégorie E (90-57/02) :

100 à 99	3 kg de fromage
98 à 97	2 kg
96 à 95	1,5 kg
94 à 93	1 kg
92 à 91	800 g
90 à 89	600 g
88 à 87	500 g
86 à 84	400 g
U21-V 83	400 g
U17-SV 82	400 g

Programme de Tir, cible Répartition, Nods

Distance concours individuel à 300m

Champ de point : A10
Position : selon règlement FST
Programme : **6 coups cpc**
Finance avec munitions : **Frs 18.-**
Distinction : Aucune

Répartition immédiate :

Le prix est à retirer pendant la manifestation.

	Cat. A	Cat. D (57/03 MQ)	Cat.E (90-57/02)
60 pts	80.-	90.-	90.-
59 pts	50.-	60.-	70.-
58 pts	24.-	40.-	45.-
57 pts	18.-	30.-	35.-
56 pts	12.-	24.-	30.-
55 pts	8.-	18.-	24.-
54 pts	0.-	12.-	18.-
53 pts	0.-	8.-	12.-
52 pts	0.-	0.-	8.-

La cible Répartition est à tirer immédiatement après la cible fromage
Sans coup d'essai - Le prix est à retirer pendant la manifestation.

Renseignements : 079/ 821 30 12 ou
par E-Mail à stand.denods@gmail.com



Programme de Tir, cible Tir à l'Ané, Orvin

Distance concours individuel et groupes à 300m

Champ de point : A10
Position : selon règlement FST
Programme : 12 coups (y compris 2 coups d'essai)
6 cpc - 4 coups FS

Finance avec munitions :

Tireur : **Frs 20.- + 8.- pour le groupe**
U17 – U21 : **Frs 15.- + 8.- si tir de groupe**

Classement des groupes :

Cat. A : Toutes les armes
Cat. D & E : Armes d'ordonnances

Le total des 5 tireurs du groupe donne le rang.

En cas d'égalité : Appui par le meilleur ou les meilleurs résultats individuels, puis les meilleurs coups de tout le groupe.

Répartition des groupes :
100% de l'inscription des groupes au 60% des groupes classés.

Distinctions individuelles :

Un box de jus de pomme de 5 litres ou un salami d'une valeur d'environ Frs 12.- ou une carte prime de Frs 10.-

	ELITE	U21/V	U17/SV
Cat. A	91	89	88
Cat. D (57/03-MQ)	87	85	84
Cat. E (90-57/02)	84	83	82

Cette cible compte pour le concours de groupes.
Elle doit être tirée avant la cible répartition.

Roi du tir - ORVIN

Prix spécial au 3 premiers de chaque catégorie A -D - E